

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 5 février 2018, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

Est absente : Madame Guylaine Cyr

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Marie-Claude Pinet, directrice générale
Denise Jalbert, greffière par intérim

Assistance du public : 5 personnes

2018.02.23 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion
- Mot de bienvenue
- 01 Ordre du jour - Adoption
- 02 Procès-verbal de janvier 2018 - Adoption
- 03 Comptes de janvier 2018 - Adoption
- 04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
- 05 Rapport financier au 31-01-2018 - Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 06- Pohénégamook scintille - Prix de participation
- 07- Certificat annuel de crédit 2018 - Adoption
- 08- Affectation du surplus accumulé N-A (revenus 2017) :
 - a) Équilibrage du rôle évaluation : 25 000 \$
 - b) Rénovation cadastrale : 25 000 \$
- 09- Affectation du surplus accumulé N-A : 179 738.13 \$
 - a) Excédent fonctionnement affecté (Revenus éoliens / Développement : 90 491.37 \$
 - b) Excédent fonctionnement affecté (Revenus éoliens / Infrastructures : 89 246.76 \$
- 10- Transfert du surplus affecté vers le Regroupement Loisirs (Semaine de relâche 2015)
- 11- Maire suppléant - Nomination 2018-2021
- 12- Prog. d'aide financière à l'entretien du réseau routier local du MTQ - Rapport 2017
- 13- P.-425 - Avis de motion – Règlement Code d'éthique et de déontologie des élus
- 14- Dépôt et présentation du projet de Règlement P.-425 - Code d'éthique et de déontologie des élus
- 15- Amendement rés. - Servitude Bell Canada - Ligne électrique souterraine, rue Monette
- 16- Appui à la MRC de Témiscouata - Commentaires aux consultations d'ISDE-600Mhz
- 17- Demande financement cellulaire - Provincial
- 18- Demande financement cellulaire - Fédéral
- 19- Demande Hydro-Québec - Modification de la grille tarifaire
- 20- Nomination représentant et substitut - Comité route des Frontières
- 21- Demandes d'aide financière : A) Brunch Mérite Pro-Jeunes B) Publicité Les Mooks
- 22- Brigadier scolaire quartier Ouest – Subvention annuelle
- 23- Appui au projet de rénovation et de mise aux normes de la piste d'athlétisme de l'école secondaire du Transcontinental auprès du Ministère de l'Éducation
- 24- Appui projet camping du Centre touristique Tête-du-Lac Pohénégamook Inc. et nomination d'une chargée de projet
- 25- Appui projet Camping Centre touristique Tête-du-Lac Pohénégamook Inc. dans le

cadre du FDT - Volet local et Volet régional
26- Déclaration des « Journées de la persévérance scolaire » la 3^{ième} semaine de février -
Appui et engagement dans des actions concrètes

Période de questions
27- Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.24 PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2018 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, a été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance ordinaire : 15 janvier 2018

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal identifié à la présente est approuvé tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.25 COMPTES DE JANVIER 2018 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2018 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A Journal des achats 2017

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2017 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-12-2017, au montant de huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars et neuf (**8 597.09 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B Journal des achats 2017

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2017 (liste des comptes fournisseurs), datée du 29-01-2018, au montant de deux mille cinq cent trente dollars et soixante-six (**2 530.66 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

C Journal des achats 2018

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2018 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-01-2018, au montant de cent soixante-dix-huit mille sept cent douze dollars et cinquante-sept (**178 712.57 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

D Journal des déboursés 2018

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2018.02.29) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 31-01-2018, au montant de soixante-six mille huit cent quatre-vingt-huit dollars et vingt-et-un (**66 888.21 \$** → paiements : par **dépôts directs, 402.55 \$**, par **AccèsD, 64 926.46 \$** et par **chèques : 1 559.20 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

E Journal des déboursés 2018

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2018.02.29) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 16-01-2018, au montant de six mille deux cent soixante-seize dollars et quatre-vingt-cinq (**6 276.85 \$** → paiement par chèque) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.26 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de janvier 2018.

2018.02.27 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2018 au 31-01-2018.

2018.02.28 POHÉNÉGAMOOK SCINTILLE - PRIX DE PARTICIPATION

Madame Labonté, mairesse, présente les résultats du concours Pohénégamook scintille - Édition 2017

67 participants pour le volet PARTICIPATION, dont 30 participants pour le volet COUP DE COEUR.

Les gagnants présents pour le volet **COUP DE COEUR** sont invités à venir recueillir leur prix :

1 . Johanne Sirois Trudel : Bon d'achat d'une valeur de 50 \$ chez Gaz Bar Morin

2. Lise et Jacques Bérubé : 2 certificats cadeau d'une valeur de 25 \$ à l'Auberge Villa des Frontières

3. Alban Levasseur et Nancy Blier : Certificat cadeau de 50 \$ chez Embellissement Rivière-du-Loup

Sur invitation de la mairesse, Madame Marie-Claude Pinet, directrice générale, procède, parmi l'assistance, au tirage des gagnants du concours annuel « Pohénégamook scintille » - **VOLET PARTICIPATION**

1^e Croisière (observation des baleines) pour 2 personnes – Croisières AML

Gagnante : HUGUETTE JALBERT

- 2^e Pohénégamook Santé Plein Air – 4 accès au sauna, sentiers pédestres, activités et équipements

Gagnante : GINETTE BELISLE

- 3^e 10 représentations – Cinéma Princesse (Rivière-du-Loup)

Gagnant : JEAN-YVES MICHAUD

- 4^e Laissez-passer familial – Centre touristique de Pohénégamook (plage)

Gagnante : NATHALIE LEMIEUX

- 5^e Certificat cadeau (50 \$) – Dépanneur Jean-Pierre Ltée

Gagnants : LISE ET JEAN-GUY BÉRUBÉ

- 6^e Certificat cadeau (50 \$) – Les Magasins Korvette

Gagnante : MYRIAM BOUCHARD

- 7^e Bon d'achat d'une valeur de 50 \$ - Pharmacie Jean-Pierre Rousseau

Gagnante : JUSTINE RODRIGUE

- 8^e Un enveloppement ou massage thérapeutique pour 1 personne – Centre de santé M. Laurence

Gagnant : ROBERT SÉNÉCHAL

- 9^e Bon d'achat d'une valeur de 50 \$ - Magasin M. Cossette Ltée

Gagnante : SYLVIE ST-PIERRE

- 10^e Certificat cadeau (50 \$) – Auberge du Village

Gagnant : CLAUDE BÉRUBÉ

- 11^e 1 paire de billets – 4 Scènes

Gagnant : FRANCIS OUELLET

Remerciement spécial aux membres du jury et au Service des Loisirs pour cette réalisation et à tous les participants.

2018.02.29 CERTIFICAT ANNUEL DE CRÉDITS 2018 - ADOPTION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 477.1 du chapitre C-19 de la *loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer le respect de l'enveloppe budgétaire du budget 2018, le Conseil municipal adopte une liste des dépenses dites incompressibles ou jugées essentielles ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution doit être accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits suffisants de la trésorière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné

APPUYÉ PAR : Robin Breton

ET RÉSOLU

CE QUI SUIVIT :

- A** **QUE** la trésorière et / ou son adjointe est autorisée à engager les dépenses décrites ci-après et qu'elle est autorisée à effectuer conjointement avec le maire / maire suppléant, le paiement desdites dépenses dès la réception des pièces justificatives et / ou à leur échéance, selon le cas ;
- B** **QUE** tous les autres engagements de crédits, non spécifiés aux présentes, doivent être réalisés selon les prescriptions de la Loi, des politiques et règlements municipaux en vigueur ;
- C** **QUE** la présente résolution tient place et lieu du rapport des engagements pour les dépenses s'y rapportant ;
- D** **QUE** le certificat de crédits ci-dessous tient place et lieu de tout certificat devant être émis pour ces dépenses sur les formulaires prescrits à cet effet et dispense tout chef de service ainsi que la trésorière à compléter un nouveau formulaire à cet effet ;
- E** **QUE** ce Conseil avise tout chef de service et tout employé municipal que toute dépense n'ayant pas obtenu au **préalable** un certificat de disponibilité de crédits suffisants ou n'ayant pas été engagée selon les lois et politiques en vigueur **demeure à la charge de l'employé l'ayant contractée** et ce Conseil se dégage de toute responsabilité envers cette dépense ;
- F** **QUE**, nonobstant les paragraphes précédents, tout chef de service doit obtenir au préalable au certificat de crédits de la trésorière, l'autorisation de la direction générale en regard de tout temps supplémentaire ;
- G** **QUE** le maire / maire suppléant et la trésorière et / ou son substitut apposent leur signature sur ce document pour fin d'authentification.

CODE	DESCRIPTION	CERTIFICAT DE CRÉDITS
020000000	CHARGES	
021000000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
021100000	CONSEIL	
0211000131	Rémunération de base – Élus	67 442.00
0211000221	RRQ – Élus	1 292.00
0211000241	FSS – Élus	2 042.00
0211000261	RQAP – Élus	592.00
0211000310	Frais déplacement – Élus	4 000.00
0211000321	Poste – Conseil	1 500.00
0211000331	Téléphone – Conseil	599.00
0211000494	Cotisation - Association - Abonnement	5 500.00
021300000	GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE	
0213000141	Salaire régulier - Administration gén.	244 613.00
0213000142	Heures supplémentaires	800.00
0213000143	Primes	1 100.00
0213000144	Congés maladie	11 663.00
0213000145	Vacances	22 816.00
0213000146	Jours mobiles et fériés	17 017.00
0213000212	Régime de retraite	14 771.00
0213000222	RRQ	16 914.00
0213000232	Assurance-emploi	6 501.00
0213000242	FSS	13 641.00
0213000252	CSST	6 510.00
0213000262	RQAP	2 535.00
0213000282	Ass-vie / salaire / maladie	11 812.00
0213000310	Frais déplacement – Administration	2 000.00
0213000321	Poste - Administration générale	5 000.00
0213000331	Téléphone - Administration générale	3 900.00
0213000335	Internet	654.00
0213000496	Frais de banque	6 180.00
0213000517	Location d'ameublement - Adm	1 612.00
0213000527	Entretien, réparation ameublement	2 146.00
0213000951	Quote-part MRC	17 407.00
0214000000	GREFFE	

0214300141	Élections – Salaire régulier	3 435.00
0214300142	Élections – Heures supplémentaires	240.00
0214300310	Élections – Déplacements	90.00
0214300321	Élections – Poste	345.00
0214300341	Élections – Journaux et revues	255.00
0214300951	Quote-part préfecture MRC	5 419.00
0214400341	Publicité - Greffe	2 800.00
0215000000	ÉVALUATION	
0215000417	Évaluation municipale	98 270.00
0219000000	AUTRES ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
0219000141	Salaire régulier – Concierge	28 910.00
0219000142	Heures supplémentaires	200.00
0219000144	Congés maladie – Concierge	2 153.00
0219000145	Jours de vacances – Concierge	1 338.00
0219000146	Congés fériés et mobiles	1 807.00
0219000212	Régime de retraite	1 602.00
0219000222	RRQ	1 797.00
0219000232	Assurance-emploi	746.00
0219000242	FSS	1 548.00
0219000252	CSST	739.00
0219000262	RQAP	291.00
0219000282	Assurance-vie / salaire / maladie	968.00
0219000422	Assurance incendie	2 444.00
0219000423	Assurance responsabilité publique	7 881.00
0219000681	Électricité - Édifices municipaux	7 863.00
0221000000	SÉCURITÉ PUBLIQUE	
0221000000	POLICE	
0221000441	Services de la Sûreté du Québec	160 000.00
0222000000	SÉCURITÉ INCENDIE	
0222000141	Salaire régulier	53 000.00
0222000145	Jours de vacances	2 120.00
0222000222	RRQ	800.00
0222000242	FSS	1 300.00
0222000252	CSST	600.00
0222000262	RQAP	430.00
0222000310	Frais de déplacement	2 750.00
0222000321	Poste	50.00
0222000331	Téléphone	3 718.00
0222000422	Assurance incendie	1 442.00
0222000423	Assurance responsabilité publique	5 882.00
0222000425	Assurance des véhicules	2 887.00
0222000455	Immatriculation	4 438.00
0222000527	Entretien, réparation ameublement	300.00
0222000631	Carburant, huile, graisse	3 000.00
0222000681	Électricité	11 800.00
0222000951	Quote-part MRC ou Régie	10 294.00
0223000000	SÉCURITÉ CIVILE	
0223000142	Heures supplémentaires	706.00
0223000145	Jours de vacances	22.00
0223000212	Cotisations à un régime de retraite	36.00
0223000222	RRQ	44.00
0223000232	Assurance-emploi	15.00
0223000242	FSS	30.00
0223000252	CSST	17.00

0223000262	RQAP	6.00
0223000282	Assurance vie / salaire / maladie	29.00
0230000000	TRANSPORT	
0231000000	RÉSEAU ROUTIER	
0232000000	VOIRIE MUNICIPALE	
0232000141	Rémunération employés	169 582.00
0232000142	Heures supplémentaires voirie	6 000.00
0232000143	Prime	5 000.00
0232000144	Congés de maladie	5 393.00
0232000145	Jours de vacances	17 002.00
0232000146	Congés fériés et mobiles	8 378.00
0232000212	Cotisations à un régime de retraite	8 291.00
0232000222	RRQ	9 734.00
0232000232	Assurance-emploi	3 654.00
0232000242	FSS	7 753.00
0232000252	CSST	3 700.00
0232000262	RQAP	1 425.00
0232000282	Assurance vie / salaire / maladie	8 607.00
0232000310	Frais déplacement	600.00
0232000321	Poste	600.00
0232000331	Téléphone	415.00
0232000335	Internet	654.00
0232000422	Assurance incendie	1 003.00
0232000423	Assurance responsabilité publique	10 983.00
0232000425	Assurance des véhicules	1 644.00
0232000455	Immatriculation	6 200.00
0232000495	Service de nettoyage / Buanderie	1 300.00
0232000512	Location de terrains	10 600.00
0232000527	Entr/réparation ameubl./équip bureau	709.00
0232000631	Carburant, huile, graisse – Véhicules	38 000.00
0232000681	Électricité – Édifices	4 800.00
0233000000	ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	
0233000521	Chemins d'hiver – Contrat	486 415.00
0234000000	ÉCLAIRAGE - FONCTIONNEMENT	
0234000681	Électricité – Éclairage des rues	28 951.00
0237000000	TRANSPORT EN COMMUN	
0237000951	Quote-part - Transport adapté	7 597.00
0240000000	HYGIÈNE DU MILIEU	
0241000000	EAU ET ÉGOUT	
0241300000	RÉSEAU DISTRIBUTION EAU POTABLE	
0241300141	Salaire régulier	94 046.00
0241300142	Heures supplémentaires - Dist. de l'eau	8 000.00
0241300143	Prime – Distribution de l'eau	5 260.00
0241300144	Congés maladie	5 757.00
0241300145	Vacances	18 148.00
0241300146	Congés fériés et mobiles	8 944.00
0241300212	Cotisations à un régime de retraite	8 849.00
0241300222	RRQ	10 390.00
0241300232	Assurance-emploi	3 900.00
0241300242	FSS	8 276.00
0241300252	CSST	3 950.00
0241300262	RQAP	1 521.00

0241300282	Ass.-vie / salaire / maladie	9 187.00
0241300310	Frais déplacement	1 000.00
0241300321	Poste	400.00
0241300331	Téléphone	1 210.00
0241300411	Services scientifiques et génie	15 000.00
0241300422	Assurance incendie	4 489.00
0241300423	Assurance responsabilité publique	5 252.00
0241300512	Location - Terrains	1 800.00
0241300681	Électricité - Pompe eau	49 246.00
0241400000	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	
0241400422	Assurance incendie	2 275.00
0241400445	Laboratoire – Traitement eaux usées	4 500.00
0241400681	Électricité – Traitement eaux usées	25 850.00
0241500000	RÉSEAU D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX	
0241500419	Services techniques – Vid fosses sept.	32 229.00
0241500422	Assurance incendie	6 340.00
0241500681	Électricité - Pompe égout	31 217.00
0241500951	Q-part MRC – Vidange fosses sept.	1 200.00
0245000000	MATIÈRES RÉSIDUELLES	
0245100000	DÉCHETS DOMESTIQUES	
0245110000	CUEILLETTE ET TRANSPORT	
0245110423	Assurance responsabilité publique	2 828.00
0245110951	Q-part – Collecte ordures – RIDT	98 657.00
0245120	ÉLIMINATION	
0245120951	Q-part Site d'enfouissement	103 967.00
0245200	MATIÈRES RECYCLABLES	
0245210951	Q-part – Recyclage – RIDT	71 389.00
0245220	TRAITEMENT	
0245220951	Q-part RIDT – Tri	4 859.00
0245230951	Q-part matières organiques	8 079.00
0246000	COURS D'EAU	
0246000951	Q-part MRC – Cours d'eau	520.00
0247000310	Déplacement technicien	500.00
0250000000	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
0252000000	LOGEMENT SOCIAL	
0252000331	OMH – Téléphonie	104.00
0252000970	OMH – Contribution / Participation	60 130.00
0259000951	Quote-part MRC / Fonds santé Témis.	323.00
0261000000	AMÉNAGEMENT, URBANISME, ZONAGE	

0261000141	Salaire régulier	24 578.00
0261000142	Heures supplémentaires - A.U.D	500.00
0261000144	Jours de maladie	995.00
0261000145	Jours de vacances	1 513.00
0261000146	Congés fériés et mobiles	1 543.00
0261000212	Régime de retraite	1 456.00
0261000222	RRQ	1 678.00
0261000232	Assurance-emploi	635.00
0261000242	FSS	1416.00
0261000252	CSST	676.00
0261000262	RQAP	248.00
0261000282	Ass.-vie / salaire / maladie	3 043.00
0261000310	Frais déplacement	750.00
0261000321	Poste	175.00
0261000329	Allocations - C.C.U.	800.00
0261000331	Téléphone urbanisme	104.00
0261000349	Avis publics	1 000.00
0261000423	Assurance responsabilité publique	750.00
0261000527	Entr/réparation ameubl./équip. bureau	316.00
0261000951	Urbanisme - Quote-Part - MRC	20 919.00

0262000000 PROMOTION & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

0262100000 INDUSTRIES ET COMMERCES

0262100141	Salaire régulier	33 314.00
0262100144	Congés maladie	1 122.00
0262100145	Jours de vacances	3 152.00
0262100146	Congés fériés et mobiles	1 738.00
0262100212	Régime de retraite	1 514.00
0262100222	RRQ	2 256.00
0262100232	Assurance-emploi	857.00
0262100242	FSS	1 798.00
0262100252	CSST	858.00
0262100262	RQAP	334.00
0262100282	Assurance-vie / salaire / maladie	1 530.00
0262100310	Déplacement	1 500.00
0262100321	Poste	500.00
0262100331	Téléphone	208.00
0262100335	Internet	654.00
0262100423	Assurance responsabilité publique	2 265.00
0262100527	Entretien, réparation ameubl./équip.	601.00
0262100681	Électricité enseigne Parc industriel	432.00
0262100951	Développement indust- Q-Part - MRC	27 652.00
0262120970	Contribution technicien dévelop	14 000.00

0262200000 TOURISME

0262200681	Électricité enseigne plage, golf	115.00
------------	----------------------------------	--------

0270000000 LOISIR ET CULTURE

0270100000 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

0270120000 CENTRES COMMUNAUTAIRES

0270120141	Salaire régulier loisir et bâtiment	121 442.00
0270120142	Heures supplémentaires	1 300.00
0270120143	Primes	600.00
0270120144	Congés de maladie	5 491.00
0270120145	Jours de vacances	13 905.00
0270120146	Congés fériés et mobiles	8 474.00
0270120212	Régime de retraite	7 681.00
0270120222	RRQ	8 883.00
0270120232	Assurance-emploi	3 349.00
0270120242	FSS	7 113.00
0270120252	CSST	3 995.00
0270120262	RQAP	1 306.00
0270120282	Assurance-vie /salaire /maladie	8 042.00

0270120310	Frais déplacement	6 300.00
0270120321	Poste	1 500.00
0270120331	Téléphone	1 175.00
0270120335	Internet	654.00
0270120422	Assurance incendie	8 655.00
0270120423	Responsabilité publique	5 731.00
0270120527	Entr/réparation ameubl/équip.bureau	2 125.00
0270121331	Téléphone - Centre communautaire	104.00
0270121639	Propane	500.00
0270121681	Électricité - Centre communautaire	16 005.00
0270123331	Téléphone - Centre loisirs Guy-Pelletier	835.00
0270123632	Huile à chauffage - Centre G-Pelletier	2 200.00
0270123681	Électricité - Centre loisirs Guy-Pelletier	2 000.00
0270124331	Téléphone - OTJ Sully	697.00
0270124681	Électricité - OTJ Sully	5 333.00

0270130000 PATINOIRES

0270130681	Électricité patinoire quartier Estcourt	369.00
0270130951	Quote-part Aréna Rivière-Bleue	17 262.00

0270140000 PISCINE, PLAGE, PORT DE PLAISANCE

0270140424	Cautionnement sablière	200.00
0270140425	Assurance des véhicules (vtt plage)	296.00
0270140512	Location - Terrains	150.00
0270140681	Électricité - Marina	2 164.00

0270150000 PARCS ET TERRAIN DE JEUX

0270150141	Salaire régulier - Parcs, terrain jeux	29 636.00
0270150142	Heures supplém - Parcs, terrain jeux	2 300.00
0270150143	Primes	600.00
0270150144	Congés maladie - Parcs, terrain jeux	1 230.00
0270150145	Jours vacances - Parcs, terrain jeux	2 150.00
0270150146	Fériés - Mobiles : Parcs, terrain jeux	1 722.00
0270150212	Régime de retraite - Parcs, terrain jeux	1 737.00
0270150222	RRQ - Parcs et terrain jeux	2 049.00
0270150232	Assurance-Emploi - Parcs, terrain jeux	757.00
0270150242	FSS - Parcs et terrain jeux	1 656.00
0270150252	CSST - Parcs et terrain jeux	790.00
0270150262	RQAP - Parcs et terrain jeux	295.00
0270150282	Assurance coll - Parcs, terrain jeux	2 892.00
0270150310	Frais déplacement	150.00
0270150423	Respons. civile (skate parc centre GP)	865.00
0270150425	Assurance des véhicules moteurs	888.00
0270150495	Nettoyage et buanderie	300.00
0270150512	Location - Terrains	175.00
0270150681	Électricité	2 092.00

0270200000 ACTIVITÉS CULTURELLES

0270222331	Téléphone - Centre culturel	312.00
0270222681	Électricité - Centre culturel	10 268.00

0290000000 FRAIS DE FINANCEMENT

0292100840	Intérêts oblig. & dette long terme	100 441.00
0292200840	Frais de refinancement	0.00
0321000000	Rachat d'obligations - Billets/Capital (remboursement de la dette)	272 316.00
0352010000	Rembours. au Fonds de roulement	49 522.00

Je, soussignée, Marielle Potvin, trésorière, certifie que des crédits budgétaires suffisants

sont disponibles pour les dépenses décrites aux présentes à même le budget municipal 2018, **3 414 472 \$**.

Marielle Potvin, trésorière

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.30 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ N-A (REVENUS 2017) :
A) ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION : 25 000 \$
B) RÉNOVATION CADASTRALE : 25 000 \$

CONSIDÉRANT QU'un nouveau rôle triennal équilibré sera déposé en septembre 2018 pour les années 2019-2020-2021 et que la facture estimée sera de 72 640 \$ dont 50% sera payable en 2018 et la balance en 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 25 000 \$ a déjà été prévu au budget 2017 pour cette facture ;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation cadastrale est déjà débutée et que le coût total estimé est de 61 000 \$ dont 31 500 \$ payable en 2019 et la balance en 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 25 000 \$ a également été prévu au budget 2017 pour ce travail ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la provision totale de 50 000 \$ faite en 2017 soit virée du surplus accumulé non-affecté pour être inscrite à « l'excédent de fonctionnement affecté - Évaluation » au compte 59.131.05.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.31 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ N-A : 179 738.13 \$
A) EXCÉDENT FONCTIONNEMENT AFFECTÉ (REVENUS ÉOLIENS / DÉVELOPPEMENT : 90 491.37 \$)
B) EXCÉDENT FONCTIONNEMENT AFFECTÉ (REVENUS ÉOLIENS / INFRASTRUCTURES : 89 246.76 \$)

CONSIDÉRANT QUE des revenus éoliens 2017 au montant de 179,738.13 \$ ont été versés au surplus accumulé non-affecté ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

A) QUE ce Conseil transfère le montant de 179 738.13 \$ (comptabilisé en 2017) à partir du surplus accumulé non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté, revenus éoliens ;

B) QUE les affectations soit effectuées comme suit : 90 491.37 \$ en développement et 89 246.76 \$ en infrastructures municipales ;

C) QUE la trésorière est autorisée à procéder aux écritures comptables requises.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.32 TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ VERS LE REGROUPEMENT LOISIRS (SEMAINE DE RELÂCHE 2015)

CONSIDÉRANT QUE la semaine de relâche depuis quelques années est organisée à l'échelle du Transcontinental ;

CONSIDÉRANT QUE certains bénéfices d'activités ont été encaissés par la Ville dans les années antérieures à 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remettre ces recettes de l'ordre de 833.69 \$ au Regroupement Loisirs qui en fera la gestion avec ses partenaires pour l'organisation de la prochaine semaine de relâche ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie

APPUYÉ PAR : Raymond Gagné

ET RÉSOLU

QU'une somme de 833.69 \$ soit prise du surplus accumulé non-affecté de la Ville et versée au Regroupement Loisirs Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.33 MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION 2018-2021

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 56, 57 du Chapitre C-19, L.C.V ;

CONSIDÉRANT les élections municipales tenues en novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir la rotation des conseillers au titre de maire suppléant afin d'assurer, en tout temps, le fonctionnement de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc

APPUYÉ PAR : Denis Ouellet

ET RÉSOLU

QUE la conseillère et les conseillers agissent à titre de maire suppléant, en alternance, selon le tableau ci-après défini, à savoir :

Poste 1 -	DENIS OUELLET :	Novembre, Décembre 2017, Janvier, Février 2018 Novembre, Décembre 2019, Janvier, Février 2020
Poste 2 -	MARCELLIN LAVOIE :	Mars, Avril, Mai, Juin 2018 Mars, Avril, Mai, Juin 2020
Poste 3-	ROBIN BRETON :	Juillet, Août, Septembre, Octobre 2018 Juillet, Août, Septembre, Octobre 2020
Poste 4 -	GUYLAINE CYR :	Novembre, Décembre 2018, Janvier, Février 2019 Novembre, Décembre 2020, Janvier, Février 2021
Poste 5 -	SIMON BOLDUC :	Mars, Avril, Mai, Juin 2019 Mars, Avril, Mai, Juin 2021
Poste 6 -	RAYMOND GAGNÉ :	Juillet, Août, Septembre, Octobre 2019 Juillet, Août, Septembre, Octobre 2021

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.34 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DU MTQ - RAPPORT 2017

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 198 888 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un auditeur externe présentera dans les délais signifiés un rapport complet des frais encourus admissibles au PAERRL ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook informe le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.35 P.-425 - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Je, soussigné, DENIS OUELLET, conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire, ce conseil procédera à l'adoption d'un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux à Ville de Pohénégamook.

Denis Ouellet, conseiller

2018.02.36 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT P.-425 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

Le conseiller Denis Ouellet présente le projet de règlement P.-425 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook adopte le projet de règlement P.-425 ayant pour but de réviser le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, afin de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre C. 5-15.1.0.1). Ce projet de règlement énonce et prévoit :

- Les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, lesquelles doivent guider les membres du conseil municipal ;
- Les règles des normes de comportement qui doivent guider la conduite d'un membre du conseil municipal, que ce soit à ce titre ou en tant que membre d'un comité de la municipalité ou d'un autre organisme où il siège à titre de membre du conseil municipal ;
- Des règles visant à prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, à aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assure l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Une copie du règlement ayant été transmise aux membres du conseil dans le délai imparti, ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.37 AMENDEMENT RÉSOLUTION 2018.01.16 – SERVITUDE BELL CANADA – LIGNE SOUTERRAINE, RUE MONETTE

CONSIDÉRANT la résolution 2018.01.16 à l'effet d'accorder à BELL Canada une servitude pour passer une ligne électrique souterraine sur la rue Monette ;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des signataires pour les documents d'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal nomme Mesdames Louise Labonté, mairesse de la Ville de Pohénégamook et Marie-Claude Pinet, directrice générale, à signer tout document relatif à l'entente entre les deux parties.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.38 APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (NO. SLPB 005-17)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017, une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada) ;

CONSIDÉRANT QUE le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances ;

CONSIDÉRANT QUE le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions ;

CONSIDÉRANT QU'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE, des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.39 DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies par le réseau de téléphonie cellulaire ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet ;

CONSIDÉRANT QUE la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière ;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux de télécommunications cellulaire et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016, appelé *Québec Branché*, qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire ;

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.40 DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies par le réseau de téléphonie cellulaire ;

CONSIDÉRANT QUE la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière ;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles ;*

CONSIDÉRANT QUE le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande ;

CONSIDÉRANT QUE par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles ;

CONSIDÉRANT QUE la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook demandent au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.41 DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIES CELLULAIRES POUR LES PROJETS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement Québécois ;

CONSIDÉRANT QUE la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunications sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE certaines tours de télécommunications d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation ;

CONSIDÉRANT QUE le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook demandent à la société Hydro-Québec, d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.42 NOMINATION REPRÉSENTANT ET SUBSTITUT – COMITÉ ROUTE DES FRONTIÈRES

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre le travail de mise en valeur et de promotion de la route des Frontières avec nos différents partenaires ;

CONSIDÉRANT la demande de la CODET de nommer un (e) représentant (e) de chaque municipalité sur son comité de la route des Frontières ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

De nommer Madame Marie-Claude Pinet comme représentante de la Ville de Pohénégamook sur le comité de la route des Frontières et de nommer Madame Louise Labonté, mairesse, à titre de substitut.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.43 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE
A) Brunch Mérite Pro-jeunes
B) Publicité Club sportif les Mooks

CONSIDÉRANT QUE des demandes financières rattachées à des activités d'organismes du milieu ont été déposées à la Ville ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accorde une somme de 50 \$ pour l'activité Mérite Pro-Jeunes dans le cadre du Brunch du 11 février prochain et que Madame Louise Labonté, mairesse, est désignée pour remettre ce prix au nom de la municipalité (poste budgétaire : 02 70120 970) ;

QUE la Ville de Pohénégamook accorde au Club sportif les Mooks une somme de 50 \$ pour une publicité sur un panneau promotionnel 12 X 24 pouces (poste budgétaire : 02 70120 349).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.44 BRIGADE SCOLAIRE QUARTIER ST-ÉLEUTHÈRE – SUBSIDES

CONSIDÉRANT la demande financière du service de la brigade scolaire dans le quartier St-Éleuthère au montant de 2 940 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont procédé à l'étude de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

A DE verser une première partie de subvention de 1 765 \$ couvrant la période scolaire de janvier à juin 2018 ;

B QU'une deuxième tranche de subvention de 1 175 \$ sera versée en septembre prochain pour couvrir les mois de septembre à décembre 2018 ;

C QUE le chèque soit émis au nom du Club de l'Âge d'or du quartier St-Éleuthère ;

D QUE les fonds nécessaires soient puisés au poste budgétaire 02 291 00 970 ;

E QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à procéder à ces paiements.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Réquisition # 2172

2018.02.45 APPUI AU PROJET DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISTE D'ATHLÉTISME DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU TRANSCONTINENTAL AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

CONSIDÉRANT le projet de rénovation et mise aux normes de la piste d'athlétisme de l'école secondaire du Transcontinental ;

CONSIDÉRANT l'importance de cette infrastructure sur le territoire du Transcontinental et du Témiscouata auprès de nos jeunes ;

CONSIDÉRANT la notoriété du Club d'athlétisme les Vaillants sur la scène sportive Québécoise comme club de développement d'athlètes performants ayant besoin d'installations sportives adéquates et sécuritaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook appuie le projet de rénovation et de mise au norme de la piste d'athlétisme de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.46 APPUI AU PROJET CAMPING DU CENTRE TOURISTIQUE TÊTE-DU-LAC POHÉNÉGAMOOK INC.

CONSIDÉRANT le potentiel et la renommée touristique de la Plage de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT la volonté commune de la Ville et de la Corporation du Centre touristique Tête-du-Lac Pohénégamook inc. de consolider, développer et mettre en valeur le site de la plage par le développement d'une station récréotouristique et la construction d'un camping 4 *étoiles ;

CONSIDÉRANT le constat effectué avec les années, du besoin d'optimiser la capacité de rétention de la clientèle en lui offrant un produit clé en main d'hébergement à l'intérieur d'un site naturel hors du commun et des activités répondant aux tendances de l'heure dans le domaine du plein-air ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population et l'intérêt porté par le privé dans ce projet majeur piloté par le Centre touristique Tête-du-Lac Inc ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de réussite de ce projet n'ont jamais été autant réunies et porteuses d'avenir autant en terme de concertation d'intervenants, de volonté commune de concrétiser enfin ce projet, qu'en terme d'investissements publics-privés ;

CONSIDÉRANT le plan de financement prévu à partir des estimés actuels de ce projet de l'ordre de 2 747 800 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook appuie le projet « Aménagement d'une station récréotouristique et d'un camping à la plage de Pohénégamook » présenté par le Centre touristique Tête-du-Lac Pohénégamook Inc ;

QUE la Ville de Pohénégamook s'engage financièrement pour une somme de 370 000 \$ à la réalisation de ce projet à partir du fonds éolien (développement), soit une somme de 250 000 \$ dans le fonds accumulé au 31-12-2017 et une somme de 120 000 \$ sur les revenus éoliens à venir pour 2018 ;

QUE la Ville de Pohénégamook mandate Madame Marie-Claude Pinet, directrice générale, à titre de chargée de projet dans ce dossier.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.47 APPUI AU PROJET CAMPING DU CENTRE TOURISTIQUE TÊTE-DU-LAC POHÉNÉGAMOOK INC. DANS LE CADRE DU FDT LOCAL ET RÉGIONAL

CONSIDÉRANT le projet de camping présenté par le Centre touristique Tête-du-Lac Pohénégamook dans le cadre du fonds de développement du territoire de la MRC de Témiscouata ;

CONSIDÉRANT l'implication et la concertation de nombreux partenaires dans ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet à portée régionale aura un impact positif et stimulant sur le développement de l'industrie touristique au Bas St-Laurent ;

CONSIDÉRANT les retombées significatives et durables que ce projet exercera sur l'économie locale et régionale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook appuie le Centre touristique Tête-du-Lac Pohénégamook Inc. dans sa demande d'aide financière au Fonds du développement du territoire – Volet local et Volet régional auprès de la MRC de Témiscouata.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.02.48 DÉCLARATION DES « JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE » - APPUI ET ENGAGEMENT DANS DES ACTIONS CONCRÈTES

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 76,2% des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme soit 68,9% des garçons et 83,6 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre la nouvelle cible de 85% établie par le gouvernement dans sa nouvelle politique sur la réussite éducative

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme lui permettant de se qualifier pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook déclare la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

QU'elle appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

QU'elle s'engage à poursuivre sa contribution à la réalisation ou au soutien d'actions concrètes dans sa municipalité et au Transcontinental, favorisant la persévérance scolaire au courant de l'année 2018 et à les diffuser davantage auprès de la population. Exemples : Brunch Mérite Pro-Jeunes, Conseil d'un jour, Cérémonie des finissants de l'école secondaire, Carnaval de l'école St-Joseph, Maison des Jeunes Pirana, Camp de jour, Aristodanse et bien d'autres événements.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : DE 21 H 10 À 21 H 15.

2018.02.49 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h 15 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Jalbert, greffière par intérim
